



*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR  
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY  
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY  
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ



**DEL/2024/RH/125****Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée**

Le Conseil Municipal a adopté un projet ambitieux en direction de la jeunesse de Hem pour la période 2022/2026 par la délibération 2023/JE/78 en date du 22 juin 2023. Ce projet met en exergue l'importance de fluidifier les parcours de jeunes en organisant une réponse coordonnée du territoire, du repérage jusqu'en l'emploi, afin de mutualiser, coordonner et simplifier l'offre de la ville de Hem en direction des jeunes.

Le sport est un outil éducatif de mixité sociale, porteur de valeurs de fraternité et de respect. Les projets sportifs, dont les sportifs eux-mêmes sont les ambassadeurs, sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements en direction des jeunes. En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et en leur permettant d'échanger, de se rassembler autour de sportifs de haut niveau accomplis, la ville de Hem compte favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale de son territoire.

Pour y répondre en partie, la ville de Hem met en place un projet de coaching et de remobilisation des jeunes par le biais de la pratique du sport, avec la mise en place d'ateliers de sensibilisation et de prévention, en se dotant des forces vives de son territoire et en mettant en avant les parcours positifs de jeune issus des quartiers prioritaires de la ville.

Ces ateliers s'effectuent à destination des enfants et des jeunes de 6 à 25 ans, auprès des écoles élémentaires, des collèges et des associations jeunesse de la ville, mais également lors des manifestations organisées par la ville.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose, vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26, de créer un emploi non permanent dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de catégorie B, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour mener à bien le projet décrit ci-dessus.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027. Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu ou si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser. L'agent devra justifier du certificat de qualification professionnelle dans le domaine de sa discipline sportive (CQP).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Aussi, la ville de Hem souhaite, à travers ce projet, participer à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau. Vu le décret n°2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau et que Monsieur Soheb BOUAFIA est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau depuis plusieurs années, le profil de l'intéressé correspond pour porter ce projet.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 novembre 2024,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 9 décembre 2024,

Vu l'avis consultatif de la Commission Éducation et Jeunesse du 7 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Recruter Monsieur Soheb BOUAFIA sur un emploi non permanent pour mener à bien ce projet,
- Signer tous les documents s'y référant,
- Inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

